

26.05.2023

## **Bilan intermédiaire sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la violence domestique**

**Discours de Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS**

---

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions respectives,

En préambule, je tiens à vous remercier, Mme la Conseillère fédérale, de poursuivre ce dialogue sur la violence domestique qui avait été initié par votre prédécesseure.

Pour la CDAS, la poursuite de ces travaux est absolument indispensable et j'en profite pour remercier l'Office fédéral de la justice pour l'organisation de ce bilan intermédiaire.

Deux ans après l'adoption de la feuille de route, cette matinée est une excellente occasion de dresser un point de situation sur ce qui a déjà été réalisé, ce qui doit encore l'être et de renouveler l'engagement de tous les acteurs concernés par la violence domestique.

La collaboration entre les cantons et la Confédération est absolument fondamentale afin de répondre aux enjeux en lien avec cette thématique des plus sensibles.

Nous pouvons constater que cette collaboration a porté ses fruits jusqu'à présent et je suis convaincue que cette matinée d'échanges permettra à toutes les parties prenantes de poursuivre les travaux nous permettant d'avancer dans la mise en œuvre de la feuille de route pour lutter contre la violence domestique et sexuelle.

En 2021, lors de l'adoption de la feuille de route, j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer l'importance pour la CDAS de la thématique qui nous réunit aujourd'hui. Deux ans plus tard, l'engagement des cantons a porté ses fruits et des avancées importantes ont déjà pu être réalisées. Je présenterai ici deux exemples.

Le premier concerne le numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes. Celui-ci n'est certes pas encore en fonction mais l'Assemblée plénière de la CDAS a adopté en novembre 2022 les lignes directrices pour sa mise en œuvre.

Les cantons savent désormais quelles sont leurs responsabilités et les attentes par rapport à l'activation de celui-ci. L'avancée des travaux a pu être vérifiée au travers d'un sondage réalisé récemment. Ma collègue Conseillère d'État Susanne Schaffner vous en dira plus à ce sujet ce matin.

Ce projet représente un bel exemple de collaboration intercantonale et nous nous réjouissons de le voir aboutir, non seulement pour le service fondamental qu'il offrira aux victimes de violences, mais également parce qu'il permettra de faire connaître plus largement les prestations de l'aide aux victimes au sein de la population.

La CDAS a mené plusieurs campagnes de sensibilisation au cours des dernières années et en réalisera encore d'autres. En parallèle, elle participe également à plusieurs campagnes menées par des organisations partenaires.

Le second exemple s'inscrit dans le champ d'action no 6 relatif à la prise en charge des victimes. Il s'agit de l'adoption par la CDAS, il y a deux ans, de recommandations relatives au financement des maisons d'accueil pour femmes et à l'aménagement de soutiens post-hébergement. Ces recommandations ont permis de renforcer les bases financières de ces institutions et de garantir une gestion efficiente de leur offre.

Une enquête de la DAO - la Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein- a montré que certaines recommandations ont été mises en place dans tous les cantons, alors que d'autres mesures sont encore en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la CDAS est préoccupée par le manque de capacité des centres d'hébergement d'urgence et de protection.

Malgré des disparités cantonales et régionales, la persistance d'un taux d'occupation élevé est l'une des raisons pour lesquelles la CDAS a décidé, au début de ce mois, d'effectuer une nouvelle analyse sur les refuges et les hébergements d'urgence afin de déterminer quelles étaient les solutions les plus opportunes.

En fonction de la décision prise par le Conseil national dans le cadre de la session d'été, nous réaliserons cette analyse en collaboration avec la Confédération.

Toujours en lien avec ce même champ d'action no 6, la CDAS a également été active sur la question de l'accompagnement des victimes en procédure pénale. A nouveau, ma collègue Susanne Schaffner vous présentera plus tard les résultats d'un sondage réalisé sur le sujet.

Voilà en quelques mots les éléments marquants que je souhaitais relever au nom de la CDAS-SODK.

Nous nous réjouissons d'entendre les différentes présentations de ce matin et je nous souhaite de mener des discussions constructives qui permettront assurément d'intensifier encore l'ensemble du dispositif visant à lutter contre la violence domestique et sexuelle.